DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES TRAVAUX

USAGE AGRICOLE - COMMERCIAL - INDUSTRIEL - INSTITUTIONNEL - RÉSIDENTIEL

Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
514 453-4128
gestion@ndip.org

Remplissez les sections applicables

PARTIE 1 : SITE DES TRAVAUX

Numéro civique ou numéro de lot (si aucune adresse)

Rue

Date prévue du début des travaux — AAAA – MM – JJ

Date prévue de fin des travaux — AAAA – MM – JJ

PARTIE 2 : IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

☐ Propriétaire ☐ Mandataire (procuration requise)

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone (1)

Téléphone (2)

Courriel

PARTIE 3 : CLÔTURE - HAIE - MURET - MUR DE SOUTÈNEMENT

SÉLECTIONNEZ UN CHOIX

Détails des travaux : ☐ Clôture ☐ Haie ☐ Muret ☐ Mur de soutènement (moins de 1,20 m de hauteur)

Matériaux utilisés pour sa construction :

Hauteur :

Localisation sur le terrain : ☐ Cour avant ☐ Cour(s) latérale(s) ☐ Cour arrière

S'agit-il d'une clôture protégeant l'accès à une piscine? : ☐ Oui ☐ Non

S'agit-il d'une clôture pour terrain de coin de rue? : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez le type de haie la dissimulant :

Est-ce que le projet sera sur la ligne mitoyenne? ☐ Oui ☐ Non

Est-ce qu'il y a présence d'une borne-fontaine? ☐ Oui ☐ Non

PARTIE 4 : SPA

Détails des travaux :

Distance avec la ligne arrière :

Distance avec la ligne latérale :

Capacité en litres :

Localisation sur le terrain : ☐ Cour(s) latérale(s) ☐ Cour arrière

Distance avec une piscine hors terre : ☐ Aucune piscine hors terre

Muni d'un couvercle lorsque non utilisé : ☐ Oui (obligatoire)

PARTIE 5 : GLORIETTE (Gazebo) - PERGOLA

SÉLECTIONNEZ UN CHOIX

Détails des travaux : ☐ Gloriette ☐ Pergola

Distance avec la ligne arrière :

Distance avec la ligne latérale :

Distance avec le bâtiment principal :

Distance avec un bâtiment ou construction accessoire :

Localisation sur le terrain : ☐ Cour arrière ☐ Cour(s) latérale(s)

Superficie :

Hauteur :

Nombre de gloriettes actuellement sur le terrain :

Nombre de pergolas actuellement sur le terrain :

PARTIE 6 : SERRE DOMESTIQUE

Détails des travaux :

Distance avec la ligne arrière :

Distance avec la ligne latérale :

Distance avec le bâtiment principal :

Distance avec bâtiment ou construction accessoire :

Matériaux de construction :

Localisation sur le terrain : ☐ Cour(s) latérale(s) ☐ Cour arrière

Superficie :

Hauteur:

PARTIE 7 : PATIO - GALERIE - BALCON - MARQUISE (avant-toit) - PONT SOLEIL

SÉLECTIONNEZ UN CHOIX

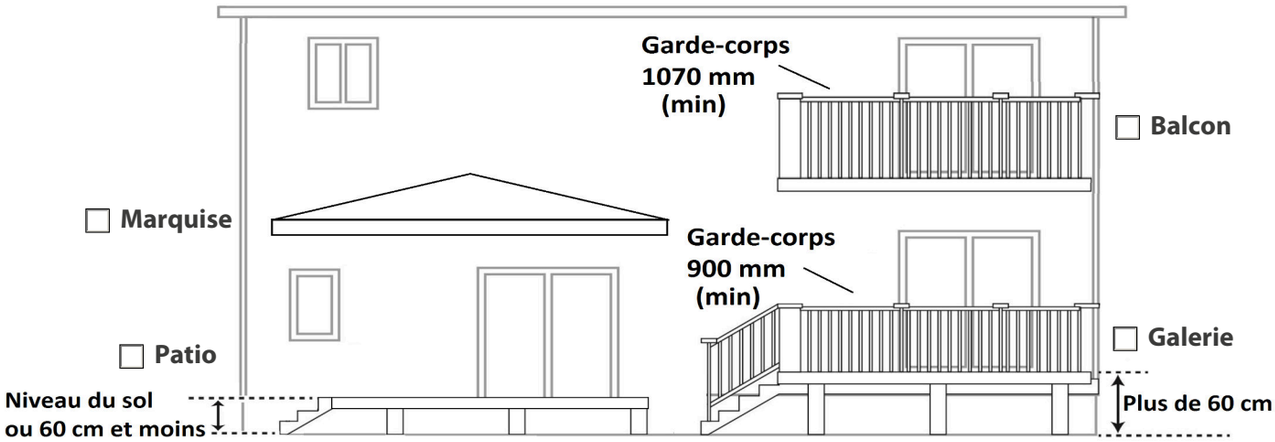

Détails des travaux :

Distance avec la ligne avant :

Distance avec la ligne arrière :

Distance avec les lignes latérales :

Localisation sur le terrain :

☐ Cour avant ☐ Cour(s) latérale(s) ☐ Cour arrière

Est-ce que cette construction sert à protéger l'accès à une piscine? ☐ Oui ☐ Non

Distance avec un bâtiment ou construction accessoire :

Hauteur du garde-corps :

Matériaux du garde-corps :

PARTIE 8 : STATIONNEMENT

Détails des travaux :

Largeur de l'entrée charretière projetée :

Distance avec la ligne latérale :

Matériau de recouvrement :

Superficie occupée par le stationnement :

Localisation sur le terrain : ☐ Cour avant ☐ Cour(s) latérale(s) ☐ Cour arrière

L'entrée de service se situe dans l'aire de stationnement ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

Mon projet traverse un fossé? ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

Une coupe de bordure est requise? ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

La bordure est déjà coupée à un autre endroit sur mon terrain? ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

☐ **Cochez si des arbres doivent être abattus pour votre projet**

PARTIE 9 : NOTES GÉNÉRALES

Dans tous les cas, les photographies de documents sont refusées.
Les déclaration des travaux sont traitées seulement lorsque tous les documents sont déposés et dûment remplis.
Dans tous les cas, veuillez fournir un dessin à l'échelle de votre projet sur une copie de votre certificat de localisation.
Pour une gloriette ou pergola, veuillez fournir un croquis/photo montrant ses façades.

LE SIGNATAIRE DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS, CI-DESSUS, SONT EXACTS ET QUE, SI LE PERMIS DEMANDÉ EST ACCORDÉ, IL DEVRA SE CONFORMER AUX DISPOSITIONS DES LOIS ET RÈGLEMENTS EN VIGUEUR POUVANT S'Y RAPPORTER.

IL EST INTERDIT DE COMMENCER DES TRAVAUX AVANT L'ÉMISSION DE LA DÉCLARATION DES TRAVAUX.

Signature du requérant

Date AAAA – MM – JJ

PARTIE 10 : SECTION RÉSERVÉE À LA VILLE

Déclaration #

Expiration AAAA – MM – JJ

Signature de l'inspecteur (urbanisme)

Date AAAA – MM – JJ

☐ Ponceau/Fossé ☐ Entrée de service ☐ Bordure

☐ Le seuil de densité minimal d'arbres exigé est respecté

Signature de l'inspecteur (travaux publics)

Date AAAA – MM – JJ